



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pensions de reversion

Question écrite n° 48895

### Texte de la question

M. Robert Cazalet souhaiterait savoir si M. le ministre du travail et des affaires sociales envisagerait favorablement que soient apportées aux dispositions législatives en vigueur concernant le partage de la pension de reversion entre le conjoint survivant et l'ex-conjoint divorce non remarié des retouches susceptibles d'atténuer certaines injustices, notamment dans le cas où le conjoint survivant a des enfants mineurs à sa charge. Il peut citer l'exemple d'une mère de quatre enfants tenue de partager la pension de reversion de son mari avec une précédente épouse déjà pensionnée et dépourvue de charges de famille. Il souhaiterait savoir si, dans ce type de situation, le partage de la pension avec la première épouse ne pourrait être assorti de conditions plus rigoureuses concernant par exemple la durée du premier mariage, ou si ce partage ne pourrait pas être différé pour tenir compte des charges de famille.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cazalet Robert](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48895

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 1997, page 1045